



Genève, le 10 juin 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Votation du 10 juin 2018: le projet Praille Acacias Vernets (PAV) obtient le feu vert de la population

Le Conseil d'Etat prend acte de l'acceptation par la population de la modification de la loi 10788 relative au projet Praille Acacias Vernets (PAV). Ce projet de loi, fruit d'un compromis, offre plus de mixité sociale et lutte contre la pénurie de logements en permettant la construction de 1'900 logements supplémentaires.

Plus largement, le Conseil d'Etat se réjouit de ce soutien populaire en faveur de sa politique du logement. En luttant contre la spéculation, comme le prévoit la constitution cantonale, et en menant une politique active de mise à disposition de logements pour toutes les catégories de la population, le Conseil d'Etat garantit aux citoyennes et citoyens un développement territorial équilibré et inclusif.

Pour rappel, les seuls effets contraignants de la nouvelle loi PAV sont, d'une part, d'augmenter la part de logements de 1'900 unités et, d'autre part, de réduire la part de logements d'utilité publique (LUP) de 67% à 62% sur les terrains publics en zone de développement et de 67% à 0% sur les terrains publics en zone ordinaire. Globalement, la part de LUP dans les nouveaux logements du PAV passe ainsi de 57% à 49% tandis que le potentiel de propriété par étage (PPE) passe de 14% à 32%.

Les prochaines étapes sont les adoptions des plans localisés de quartiers (PLQ) de l'Etoile 1 au printemps 2019 et d'Acacias 1 à l'automne 2019. Aux Vernets, le démarrage du chantier, prévu à l'horizon 2020, se fera de manière coordonnée avec la délocalisation de l'armée du site. Les premiers logements pourraient ainsi être livrés à partir de 2022.

Pour tout complément d'information: M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant Mme Pauline de Salis, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66.